

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 2839 /Just.

Objet :

Affaire SEZAMU.-

ASTRIDA



2318

Astrida, le 29 octobre 1951.-

Monsieur le Substitut,

Comme suite à votre lettre n° I6IB/R.M.P.1229/Kit.
du 13.6.51, j'ai l'honneur de vous faire savoir que Sezamu
a été condamné par le Tribunal de Police d'Astrida à 400 frs.
d'amende.-

Le Juge de Police Suppléant,
CH.LEES,

A Monsieur le Substitut
du Procureur du Roi,

à

K I T E G A.-